



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**

*Réunion du comité syndical
du 10 mars 2006*

**Réunion du comité syndical
du 10 mars 2006**

Le comité syndical du 10 mars 2006 s'est réuni au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON

Assistaient à cette réunion :

- M. Yves BUTEL
- M. Gilbert MATHON
- M. Thierry VANSEVENANT
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Michel LETOCART
- M. Thierry HUET

Absents excusés :

- M. Pierre MARTIN
- M. Hubert HENNO
- M. Philippe ARCILLON
- M. Christian THOMIRE, qui a donné pouvoir à M. MAQUET
- M. Dominique CAMUS
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Guy DELAHAYE
- M. Jean-Marie MACHAT

Participaient également à cette réunion :

- Mme Roselyne BOURGUELLE
- M. Marc VOLANT
- M. Hubert FLANDRE
- Mme Michelle PAULY
- M. Jean-Yves CAUCHOIS
- M. Jean-Christian CORNETTE
- Mme Marie BOSQUILLON
- M. Pierre de LIMERVILLE
- M. Thierry BALESSENT

RELEVÉ DE DECISIONS

I – GESTION DES MILIEUX NATURELS

1 - Marais de Sailly-Bray – Consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre avec mission de définition

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le financement de la mission de définition et autorise son Président à engager la consultation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec mission de définition, conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics ainsi qu'à solliciter, le cas échéant, l'ensemble des partenaires financiers pour la phase travaux.

2 - Convention agricole avec les consorts LECLERCQ

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec Madame Yvette LECLERCQ et Monsieur Nicolas LECLERCQ.

II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

FESTIVAL DE L'OISEAU ET DE LA NATURE 2006

3 - Convention avec l'Association « Festival de l'Oiseau et de la Nature »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec l'Association « Festival de l'Oiseau et de la Nature ».

4 - Conventions avec les prestataires de service

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les conventions avec les prestataires de service.

STRATEGIE URBAINE DE QUEND

5 – Constitution de réserves foncières

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le prix d'acquisition du studio + parking à 32 000 € (estimation du Domaine) et autorise le Président à signer l'acte de vente avec les Consorts LEGROS ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE

6 - Restauration de la maison pontonnière de Petit-Port

Avenant n° 2 – lot 1 « gros œuvre »

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les avenants n° 2 aux lots 1 « gros œuvre » et 11 « sol et faïence ».

7 - Acquisitions des terrains de la S.A. « Dunes de la Somme » situés sur les communes de Saint-Quentin-en-Tourmont et de Quend

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec la S.A. « Dunes de la Somme », à verser une indemnité d'éviction à Monsieur Christophe BEURGOIS ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

8 - Marché du « Tour de Baie - Mise en sécurité des bandes et pistes cyclables » - Avenant n° 2

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, par 11 voix pour et 1 voix contre (M. LOTTIN), d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 2 au marché du « Tour de Baie - mise en sécurité des pistes cyclables »

9 - Marché reconduction « le Marquenterre » - Réalisation de pistes cyclables bidirectionnelles entre les rues de la Garenne et de la Dune aux Loups, sises à Monchaux-les-Quend – Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1 au marché de reconduction « Le Marquenterre ».

10 - Marché « Marquenterre » - Construction de pistes cyclables bidirectionnelles en site propre - Avenant n° 2

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant n° 2 et autorise le Président à le signer.

11 - Construction et mise en sécurité des pistes cyclables entre Noyelles-sur-Mer et Saint-Valery-sur-Somme - Avenant aux actes spéciaux

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 11 voix pour et 1 voix contre (M. LOTTIN), d'autoriser son Président à signer les avenants aux actes spéciaux.

12 - Construction et mise en sécurité des pistes cyclables entre Noyelles-sur-Mer et Saint-Valery-sur-Somme - Agrément de sous-traitant

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 11 voix pour et 1 voix contre (M. LOTTIN), d'agréer le sous-traitant et autorise le Président à signer l'acte spécial.

SMACOPI

13 - Remboursement de frais de mission au Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 11 voix pour et 1 abstention (le Président), d'autoriser le remboursement de frais de mission engagés par le Président.

III – DESTINATION BAIE DE SOMME

14 - Tarifs des « sorties en voiture à cheval » pour la saison 2006

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte la tarification « sorties en voiture à cheval » pour la saison 2006.

HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU

15 - Accueil d'une stagiaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Directeur à octroyer une indemnité de stage à cette stagiaire.

16 - Tarifs entreprises 2006

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs entreprises 2006.

17 - Projet d'évolution de l'Hôtel-Restaurant - Proposition de plan de financement

Vu le projet d'évolution de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu présenté par délibération en date du 27 janvier 2006, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le plan de financement proposé.

18 - Projet d'évolution de l'Hôtel-Restaurant - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le contenu du règlement, le programme du concours et la composition du jury.

AQUACLUB DE BELLE DUNE

19 - Réfection de pavages : plages et accès aux toboggans extérieurs – Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1 au marché réfection des pavages : plages et accès aux toboggans extérieurs.

MAISON DE L'OISEAU

20 - Transformation du logement du gardien en salles d'interprétation – Avenants n°s 1 aux lots : 1 « gros œuvre » et 2 « menuiserie »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les avenants n° 1 aux lots 1 et 2 du marché de transformation du logement du gardien en salles d'interprétation.

JARDINS DE VALLOIRES

21 - Valorisation de l'Abbaye – Etude de définition globale / gestion des flux

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le principe de réunion des comités de pilotage en préalable à la validation des choix de la maîtrise d'ouvrage commune Abbaye-Jardins de Valloires, et autorise le Président à lancer ces consultations.

SMACOPI / DESTINATION BAIE DE SOMME

22 - Fourniture et livraison de produits et de matériel d'entretien – Avenant n° 1 au lot 3 « produits d'entretien et d'hygiène »

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la passation de cet avenant n° 1 et autorise le Président à signer cet avenant.

23 - Belle Dune – alimentation en eau des lacs et du Golf

Pour répondre à la pérennisation du mode d'alimentation en eau des plans d'eau et du Golf de Belle Dune dans les meilleurs délais et faire suite à la stratégie définie avec les services de l'Etat lors d'une réunion qui s'est tenue le 2 mars dernier, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider ces orientations et autorise son Président à engager les procédures suivantes :

- mise en place des moyens visant à concrétiser une alimentation par la station de lagunage :
 - Engagement des négociations avec le Syndicat de Quend / Fort-Mahon, la DDE, la SADE, la DDASS, la MISE,
 - Acceptation de la prise en charge du rôle de Maître d'Ouvrage de l'opération d'alimentation des plans d'eau de Belle Dune par le lagunage,
 - Signature avec le Syndicat de Quend / Fort-Mahon d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit du syndicat mixte,
 - Consultation de cabinets pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
 - Lancement de consultation de maîtrise d'œuvre,
- poursuite des investigations sur l'alimentation depuis le captage de Conchil-le-Temple :
 - Mise en place d'une stratégie avec le Syndicat Intercommunal et la mairie de Fort-Mahon,
 - Etablissement d'un calendrier au regard des délais d'acquisitions foncières,
 - Proposition de montage financier,
- analyse des ressources des Foraines de Quend :
 - Poursuite de la mission d'ANTEA par l'engagement de l'étude d'incidence pour la réalisation de forage d'essai,

- *Consultation de maîtres d'œuvres et d'entreprises pour la réalisation du forage d'essai et la mise en place des mesures et analyses.*

24 - Projet de réestuarisation du cours du Dien – Fond de Baie de Somme – Conventions de partenariat et consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le plan de financement défini ci-après et autorise son président à engager la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

25 - Portage de l'appel à projets au service d'une ambition pour les territoires ruraux – Pôle d'excellence

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de bien vouloir se prononcer sur la possibilité pour le syndicat mixte d'assurer le rôle de coordinateur de cet appel à projets.

26 - Définition d'une stratégie de communication électronique globale – Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1 au marché de définition d'une stratégie de communication électronique globale.

27 - Destination Baie de Somme – Indemnité de stage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à attribuer cette indemnité de stage.

Rapport d'informations

Marchés passés sans formalités préalables pour le mois de février 2006